

Conseil de la Formation

Mercredi 22 janvier 2018 – début théorique 14h00

Ordre du jour :

1. Informations du Président et de la Vice-Présidente
2. Approbation du Compte-Rendu du CF du 21
3. Informations sur le dispositif contre le harcèlement sexuel à l'UL
4. Présentation des activités de la DFOIP
5. Accréditation
 - 5.1. Architecture de l'offre de formation 2018 : version modifiée
 - 5.2. Validation de la maquette du master 1 Economie de l'Entreprise et des Marchés
 - 5.3. Demande de dérogation Master Santé publique et environnement
6. Ressources Humaines
 - 6.1. Modalités d'application du Référentiel de l'UL au sein du Collégium Sciences et Technologies
7. Désignation d'un membre du comité permanent (et d'un suppléant) pour le bureau du Sénat académique
8. Présentation des projets dans le cadre de l'appel à projets Grandes Ecoles de la Région Grand Est
9. Formations
 - 9.1. Evaluation de la carte des implantations des DUT pour la rentrée 2019
 - 9.2. Calendrier universitaire 2018/2019
 - 9.3. Modalités de contrôle des connaissances générales 2018/2019
 - 9.4. Tarification du CLES 2017-2018
 - 9.5. Règlement intérieur du CFA (information)
10. Conventions
 - 10.1. Convention internationale de double diplôme entre l'Université de Lorraine (Télécom Nancy) et l'Université de Sherbrooke (Canada)
 - 10.2. Convention cadre de partenariat entre l'université Mohammed VI des sciences de la Santé (Maroc) et l'Université de Lorraine (faculté de médecine)
 - 10.3. Accord-cadre entre le Collégium Lorraine-INP et l'Université de Man (Côté d'Ivoire)
 - 10.4. Accord-cadre de coopération Marie Curie-Sklodowska de Lublin et l'Université de Lorraine plus particulièrement CEU de Nancy
 - 10.5. Convention de partenariat entre l'Université de Lorraine et la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Grand Est
11. Questions diverses

Le Conseil de la Formation débute à 14h13 par les informations du Président et de la Vice-Présidente.

1. Informations du Président et de la Vice-Présidente

L'accréditation UL a été évaluée très positivement par le CNESER

L'application Parcours sup ouvre aujourd'hui. A ce sujet, la Ministre sera présente à Strasbourg lundi 29 février 2018. Elle échangera avec Présidents les 5 universités de la Région. La Ministre abordera la question des parcours adaptés. Il est prévu que tous les bacheliers seront accueillis. Ceux qui sont « éloignés » des critères attendus se verront proposer un parcours aménagé. Par exemple, la L1 pourrait se dérouler sur 2 ans (par exemple). Le but de ce dispositif est la réussite de l'étudiant.

Sous réserve d'une nomination par la Ministre, Jean-François Petin sera le nouveau Directeur de l'ENSEM, est attente de la nomination de la Ministre

La VP revient sur les décisions du CA de la formation : ouverture des 2 DU et Master.

La capacité d'accueil de la PACES sera de 1800, au lieu des 2000 initialement prévus. Cette décision a été prise en concertation avec le Rectorat. Dans ce domaine, c'est le Rectorat qui a le dernier mot.

Pour la rentrée 2018, il est prévu une évolution de 1000 bacheliers supplémentaires (900 baccalauréats généraux et 100 baccalauréats technologiques). En théorie, tout le monde pourra être accueilli. Néanmoins, les souhaits des étudiants ne correspondent pas toujours aux capacités d'accueil des diverses filières (problématiques des filières en tensions : la filière STAPS est régulièrement citée)

Le Plan Etudiant prévoit 13 Millions € (ou niveau national).

L'UL pourrait bénéficier d'environ 500 000 €.

Cette dotation se décomposerait en plusieurs enveloppes :

- Enveloppe 1 : pour de la masse salariale récurrente (mais pas des créations de postes)
- Enveloppe 2 : des projets dits d'investissements (projets éligibles : MOOC, construction ou rénovation d'équipements pédagogiques, locations d'infrastructures sportives ou amphithéâtres, acquisitions de matériel pédagogique et numérique,...)
- Enveloppe 3 : accompagnement du Plan Etudiants (activités visées : examen des dossiers, accompagnement pédagogique,...)

Pour répartir ces enveloppes, l'UL propose le découpage :

- Enveloppe 1A : masse salariale des filières en tension (STAPS) et sous-encadrée (Droit Eco Gestion)

Une partie des moyens sera réservée aux enseignements transversaux (langues et outils numériques).

En raison du calendrier de la campagne d'emplois, il faudrait publier ces profils de postes avant le vendredi 26/01/2018. Il est possible de publier ces postes l'année prochaine. Il serait également possible de publier des postes en urgence.

- Enveloppe 1B : heures complémentaires à utiliser en 2018
Problème : cette enveloppe impacte principalement la charge d'enseignement en 2019.
- Enveloppe 2 : les projets dits d'investissement
 - o Priorité 1 : les équipements et les locations à destination de la filière STAPS
 - o Priorité 2 : le renouvellement des équipements audiovisuels et numériques (2018 PACES)
 - o Priorité 3 : la production de MOOC
 - o Priorité 4 : la mutation des espaces d'apprentissage (poursuite du programme Mut@camp)

- Enveloppe 3 : accompagnement du Plan Etudiants. Les pistes suivantes sont évoquées par la VP :
 - o Renforcement des dispositifs d'orientation,
 - o Aide pour l'examen des dossiers,
 - o Réingénierie pédagogique,
 - o Accompagnement pédagogique,
 - o Tutorat étudiant.

Un élu enseignant-chercheur informe que le Ministère de l'Éducation nationale et le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ont désigné l'année 2018-2019 comme année de la chimie à l'école et à l'université. D'autre part, l'UNESCO a proclamé 2019 comme année internationale du tableau périodique des éléments chimiques. Un couplage de ces deux événements est à construire.

2. Approbation du Compte-Rendu du CF du 21

Adopté à l'unanimité

3. Informations sur le dispositif contre le harcèlement sexuel à l'UL

Pascal Tisserant, Vice-Président délégué « Egalité-diversité » et Nadja Formet, psychologue du travail de l'UL présentent ce point.

La Mission Egalité – Diversité lutte contre 6 critères européens de discrimination :

- Age
- Handicap
- Origine
- Religion
- orientation sexuelle
- sexe

La mission ED a 3 fonctions principales :

- Représentations extérieures
- Promotion enseignement – recherche
- Gestion du changement / RH-VU

Le 25 novembre 2017 s'est déroulée la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. A cette occasion, des affiches sur ce thème ont été diffusées dans l'UL. Il a également été organisé une conférence.

Le harcèlement sexuel est défini par l'article 222-33 du Code Pénal : « I. - Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

II. - Est assimilé au harcèlement sexuel le fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers. [...] ».

En 2017, l'UL a réalisé une enquête sur la « Perception des discriminations et des violences sexuelles ». Plus de 3000 personnes (personnels et étudiants de l'UL) ont répondu à cette enquête. 12% de ces personnes ont été au moins une fois victime de harcèlement sexuel.

L'UL propose un dispositif d'alerte harcèlement sexuel (personnels et étudiants de l'UL). L'alerte pourra être faite par la victime ou un témoin grâce à un numéro de téléphone spécifique ou une adresse mail harcelement-sexuel-discrimination@univ-lorraine.fr.

Une fois que ce dispositif sera validé par le CA, une communication large sera faite à destination des étudiants et des personnels.

4. Présentation des activités de la DFOIP

Stéphane Creusot, Directeur de la DFOIP (Direction de la Formation, de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle) présente les actions et missions de sa direction.

La DFOIP est composée de 75 personnes réparties en 5 sous-directions (présentent majoritairement sur Metz et Nancy)

- Ressources applicatives (SI de la formation)
- Gestion de la formation et des études
- Formation tout au long de la vie et apprentissage
- Orientation et insertion pro
- Ingénierie et innovation pédagogique

Les Missions peuvent se résumer en ces mots :

- Ecouter
- Proposer
- Encadrer
- Impulser
- Coordonner

5. Accréditation

5.1. Architecture de l'offre de formation 2018 : version modifiée

Il s'agit de procéder à des corrections de forme dans l'intitulé de quelques masters.

Adopté à l'unanimité

5.2. Validation de la maquette du master 1 Economie de l'Entreprise et des Marchés

Adopté à l'unanimité

5.3. Demande de dérogation Master Santé publique et environnement

Ce master est commun à plusieurs universités (Université de Franche-Comté, Université de Bourgogne, Université de Lorraine, Université de Reims Champagne-Ardenne et Université de Strasbourg).

Il est demandé une dérogation pour la mise en place en septembre 2019 des parcours de M2 du Master Santé Publique.

Adopté à l'unanimité

6. Ressources Humaines

6.1. Modalités d'application du Référentiel de l'UL au sein du Collégium Sciences et Technologies

L'UFR SciFa veut s'engager dans une démarche qualité relative à l'alternance. Les étudiants en alternance pourront bénéficier de deux visites sur le lieu d'alternance de la part d'un enseignant.

Adopté à l'unanimité

7. Désignation d'un membre du comité permanent (et d'un suppléant) pour le bureau du Sénat académique

Didier SCHMITT se porte candidat comme membre titulaire. Olivier CAYLA se porte candidat comme membre suppléant.

Adopté à l'unanimité

8. Présentation des projets dans le cadre de l'appel à projets Grandes Ecoles de la Région Grand Est

Pascal Triboulot, Directeur du Collégium Lorraine INP, présente ce point.

Pour la période 2015-2019, la Région Alsace avait conclu un « Pacte Ingénieurs alsacien ». Le nouveau Pacte Grandes Ecoles, s'adresse aux écoles lorraines et champardennaises. Il permettra d'aboutir après 2020, à un pacte harmonisé à l'échelle du Grand Est.

6 millions d'euros sur 3 ans sont prévus sur le périmètre des anciennes régions Lorraine et Champagne-Ardenne.

Cet appel est très orienté économie, entreprise.

Les actions attendues :

- Renforcement offre formation
- Acquisition ou modernisation d'équipements
- Création de chaires d'enseignement et d'innovation

Les frais de structure (frais généraux) et investissements immobiliers sont exclus de ces projets.

Plusieurs projets sont présentés pour un total de 13 129 000€ de demande de financement. Les Ecoles d'ingénieurs du Collégium INP/UL sollicitent 7 234 000€ à la région.

Le dépôt des dossiers doit être fait pour le 31/01/2018. La région n'a pas imposé de dossier type. Lors du 1^{er} semestre 2018 : examen des propositions, négociations bilatérales en vue de l'adoption des programmes d'actions et conventionnement

Un élu EC s'étonne que certaines composantes de formation (qui ne sont pas des Ecoles d'ingénieurs) soient associées à ces projets. Il souhaiterait que tout type de composantes de formations soient associées à ces appels à projets régionaux. La question d'une motion est évoquée.

9. Formations

9.1. Evaluation de la carte des implantations des DUT pour la rentrée 2019

L'UL a fait une demande d'ouverture d'un DUT hygiène sécurité environnement (HSE) à l'IUT de Thionville-Yutz. HSE est l'une des spécialités de DUT qui manque à l'Université de Lorraine. Les IUT de Colmar, Vesoul et Charleville-Mézières proposent cette spécialité. De nombreux jeunes lorrains sont présents dans ces 3 IUT.

Adopté à l'unanimité

9.2. Calendrier universitaire 2018/2019

Adopté à l'unanimité

9.3. Modalités de contrôle des connaissances générales 2018/2019

Des élus étudiants portent à l'attention du CF la spécificité du Régime Spécial d'Etudes (RSE). Ce régime est peu connu des étudiants qui pourraient en bénéficier. La date limite de dépôt pour une demande RSE n'est pas toujours connue des étudiants (même si ces éléments sont communiqués aux étudiants lors de leur inscription).

2 abstentions

Adopté

9.4. Tarification du CLES 2017-2018

Le certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur (CLES) est une certification d'État, accrédité par le Ministère de l'Éducation nationale, qui permet d'évaluer les compétences des étudiants dans une ou plusieurs langues. A l'UL, pour les étudiants de l'UL, la 1^{ère} inscription est gratuite et les inscriptions supplémentaires sont facturées 30€.

Adopté à l'unanimité

9.5. Règlement intérieur du CFA (information)

Adopté à l'unanimité

10. Conventions

10.1. *Convention internationale de double diplôme entre l'Université de Lorraine (Télécom Nancy) et l'Université de Sherbrooke (Canada)*

Adopté à l'unanimité

10.2. *Convention cadre de partenariat entre l'université Mohammed VI des sciences de la Santé (Maroc) et l'Université de Lorraine (faculté de médecine)*

Adopté à l'unanimité

10.3. *Accord-cadre entre le Collégium Lorraine-INP et l'Université de Man (Côte d'Ivoire)*

Adopté à l'unanimité

10.4. *Accord-cadre de coopération Marie Curie-Sklodowska de Lublin et l'Université de Lorraine plus particulièrement CEU de Nancy*

Adopté à l'unanimité

10.5. *Convention de partenariat entre l'Université de Lorraine et la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Grand Est*

Adopté à l'unanimité

11. Questions diverses

Sans objet

Le prochain Conseil de la Formation se déroulera le mardi 20 février 2018 à partir de 14h.